



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 octobre 2014

Nombre de membres du Conseil Municipal 19 dont 19 en fonction.

Le 28 octobre 2014 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de DANNEMARIE s'est réuni à la mairie, suite à la convocation du Maire en date du 23 octobre 2014.

Sont présents, sous la présidence de Monsieur Paul MUMBACH, Maire :

NOM	Qualité	Présence	Procuration à
MUMBACH PAUL	Maire	Présent	
STROH DOMINIQUE	1ère Adjointe	Présente	
GAUGLER YVAN	2ème Adjoint	Présent	
BERBETT ALEXANDRE	3ème Adjoint	Présent	
CYBINSKI MICHELINE	4ème Adjointe	Présente	
DEMICHEL HUGUES	5ème Adjoint	Absent	FRIEDRICH
GAUTHERAT BERNARD	Conseiller	Présent	
LENA LAURETTE	Conseillère	Présente	
VASSEUR PATRICK	Conseiller	Présent	
DARDINIER MICHEL	Conseiller	Absent	MUMBACH
MOLINA CORINNE	Conseillère	Présente	
FRIEDRICH AGNES	Conseillère	Présente	
FLURI LAURENT	Conseiller	Absent	GAUGLER
PATORNITI LAURENCE	Conseillère	Présente	
EVEILLE PEGGY	Conseillère	Présente	
GARCIA ANTONIA	Conseillère	Présente	
ZANGER JOCELYNE	Conseillère	Présente	
LUTTRINGER CHRISTIAN	Conseiller	Absent	HUG
HUG FREDERIC	Conseiller	Présent	

Y assistent également :

M. Franck DUDT représentant les services municipaux.

Le Maire salue les conseillers, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent
3. **FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION GENERALE**
 - a. Installation des commissions municipales
 - b. Subventions aux associations
 - c. Motion contre la baisse des dotations
4. **URBANISME**
 - a. Droit de préemption urbain
 - b. Loi Duflot/Pinel : demande d'agrément au titre du dispositif
5. **DIVERS**
 - a. Informations légales : actes effectués dans le cadre des délégations du Maire
 - b. Renouvellement de la convention avec l'association « Football gardiens entrainements »
 - c. Rapport du Syndicat d'électricité
 - d. Rapport du Syndicat Mixte pour le Sundgau
 - e. Rapport ordures ménagères
 - f. Rapport Véolia
 - g. Rapport du Syndicat d'assainissement
 - h. Informations diverses :
 - Dont la collecte des adresses électroniques des élus

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne Monsieur Franck DUDT.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de séance du 30 septembre 2014 dont copie avait été transmise à chaque conseiller par courrier électronique conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal.

3. FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION GENERALE

a. Installation des commissions municipales

Le Maire propose au Conseil Municipal de constituer les différentes commissions communales conformément au règlement intérieur adopté le 05 avril 2014 qui stipule :

Article L2541-8 du CGCT : « En vue d'une discussion préparatoire de certaines affaires de sa compétence et de la préparation de ses décisions, le conseil municipal peut élire des commissions spéciales.

Le Maire les préside. Il peut déléguer à cet effet un adjoint ou un membre du conseil municipal.

Les résolutions y sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la voix du président est prépondérante ».

Les commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Monsieur le Maire propose la création de 7 commissions réparties de la manière suivante :

- Commission Centrale : Finances, Gestion administrative, Intercommunalité, Communications internes, externes
- Commission 1 : Commerce et Artisanat, Promotion commerciale et touristique
- Commission 2 : Logement, Logement social et Manifestations de la Ville
- Commission 3 : Jeunesse et culture, Urbanisme, Patrimoine
- Commission 4 : Personnes âgées et handicapées, Regroupement scolaire, Vie associative / Ecoles maternelle et élémentaire
- Commission 5 : Affaires familiales, sanitaires et sociales
- Commission 6 : Infrastructures, Services techniques, Travaux, Sécurité, Agriculture

Les Conseillers Municipaux sont invités à s'inscrire au sein des différentes commissions communales :

	Centrale	①	②	③	④		⑤	⑥
Intitulés	Finances, gestion administrative, intercomm. Communications internes, externes	Commerces et artisanats, promotion, commerciale et touristique	Logement, logement social et manifestations de la Ville	Jeunesse et culture, Urbanisme, Patrimoine	Personnes âgées et handicapées, Regroupement scolaire, Vie associative,	Ecoles maternelles, élémentaires	Affaires familiales, Sanitaires et sociales	Infrastructures, Services techniques, travaux, sécurité, agriculture,
	MAIRE	1ere Adjointe	2ème Adjoint	3ème Adjoint	4ème Adjointe	CM Délégué	5ème Adjoint	CM Délégué
	Paul MUMBACH	Dominique STROH	Yvan GAUGLER	Alexandre BERBETT	Micheline CYBINSKI	Agnès FRIEDRICH	Hugues DEMICHEL	Patrick VASSEUR
Membres	Corinne MOLINA	Patrick VASSEUR	Dominique STROH	Michel DARDINIER	Michel DARDINIER		Dominique STROH	Patrick VASSEUR
	Nicolas BODER	Corinne MOLINA	Micheline CYBINSKI	Bernard GAUTHERAT	Laurence PATORNITI		Agnès FRIEDRICH	Dominique STROH
	Alexandre BERBETT	Alexandre BERBETT	Peggy EVEILLE	Laurette LENA	Bernard GAUTHERAT		Peggy EVEILLE	Agnès FRIEDRICH
	Yvan GAUGLER	Bernard GAUTHERAT	Hugues DEMICHEL	Micheline CYBINSKI	Laurette LENA		Hugues DEMICHEL	Alexandre BERBETT
	Hugues DEMICHEL	Laurent FLURI	Patrick VASSEUR	Alexandre BERBETT	Laurence PATORNITI		Patrick VASSEUR	Michaël SCHITTLY
	Patrick VASSEUR	Peggy EVEILLE		Peggy EVEILLE			Micheline CYBINSKI	Nicolas BODER
	Dominique STROH		Jocelyne ZANGER	Yvan GAUGLER	Jocelyne ZANGER		Corinne MOLINA	Michel DARDINIER
				Patrick VASSEUR	Christian LUTTRINGER		Yvan GAUGLER	
	Frédéric HUG			Frédérique JUNKER			Laurence PATORNITI	Christian LUTTRINGER
				M-Noelle BRAND				Frédéric HUG
				Dominique STROH			Jocelyne ZANGER	Antonia GARCIA
				Frédéric HUG				

b. Subventions aux associations

Le Maire propose d'attribuer deux subventions :

- 5 000€ pour le Relais des associations pour l'organisation des festivités de Noël.
- 2 000€ pour l'association du Centenaire de la Bataille du Moulin de la Caille pour l'organisation du centenaire de la Première guerre mondiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide (M. Alexandre Berbett quitte la séance et ne participe pas au vote):

- D'accorder une subvention de 5 000€ au Relais des associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'accorder une subvention de 2 000€ à l'association du Centenaire de la Bataille du Moulin de la Caille.
- D'imputer les sommes au compte 657341.

c. Motion contre la baisse des dotations

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur

l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de Dannemarie rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de Dannemarie estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de Dannemarie soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Adopté à l'unanimité.

4. URBANISME

a. Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal prend acte des suites données aux DIA reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal.

b. Loi Duflot/Pinel : demande d'agrément au titre du dispositif

VU le code général des impôts, notamment son article 199 novovicies,

VU le décret n° 2013-517 du 19 juin 2013, relatif à la réduction des plafonds de loyer et à l'agrément prévus respectivement au second alinéa du III et au deuxième alinéa du IV de l'article 199 novovicies du code général des impôts,

VU l'arrêté du 1er août 2014 pris en application de l'article R 304-1 du code de la construction et de l'habitation,

VU le plan local d'urbanisme (PLU),

Considérant que la loi de finances pour 2013, créé un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif appelé à remplacer le précédent dispositif dit « Scellier » intermédiaire. Il consiste en une réduction d'impôt pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf en contrepartie d'un engagement de location de même durée avec respect d'un plafond de loyers et de ressources pour les locataires.

Considérant que ce dispositif est applicable jusqu'au 31 décembre 2016 et concerne les communes situées en zone A et B1.

Considérant qu'au-delà de cette date, seules les communes B2 ayant obtenu un agrément délivré par le Préfet de Région, après avis du Comité Régional de l'Habitat (CRH) pourront prétendre à ce dispositif sur la base d'une analyse de la tension du marché locatif local et les besoins recensés. Considérant les besoins en logements sur le territoire communal.

Considérant que notre commune a été classée en zone B2 par l'arrêté du 01/08/2014 et qu'il apparaît nécessaire de demander un tel agrément afin de mieux répondre aux besoins de logements exprimés,

Le dossier de demande d'agrément comprend notamment :

- ✓ La présente délibération du Conseil Municipal ;
- ✓ Toutes justifications chiffrées et tous autres éléments utiles de nature à établir l'importance des besoins en logements non satisfaits, la consistance du parc locatif et des catégories de logements recherchés dans la ou les communes faisant l'objet de la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le dépôt de la demande d'agrément au titre du dispositif Duflot dans les conditions exposées ci-dessus ;
- de charger M. le Maire d'entreprendre toutes les démarches utiles et nécessaires dans ce sens ;
- et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents au nom de la commune.

5. DIVERS

a. Informations légales : actes effectués dans le cadre des délégations du Maire

- **Signature contrat ligne de trésorerie 185 000 €**

Considérant les besoins ponctuels de trésorerie, le Maire a décidé de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 185 000 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Prêteur	La Banque postale
Montant maximum	185 000,00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	Eonia + marge de 1,66 % l'an
Base de calcul	exact/360 jours
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	le 16 Juillet 2014
Date d'échéance du contrat	le 15 Juillet 2015
Commission d'engagement	400,00 EUR, payable au plus tard à la Date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0,20 % du Montant maximum non utilisé due à compter de la Date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant,
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de Crédit d'Office privilégiée Montant minimum 10.000 euros pour les tirages

- **Vente d'une roulotte à M. DIETSCHY pour 1 200 €**

Considérant la demande de M. Eric DIETSCHY, domicilié 26 rue du Gma – 68 580 SEPPOIS-LE-BAS, le Maire a décidé de vendre à M. Eric DIETSCHY, la roulotte désaffectée appartenant à la Commune et dont elle n'a plus l'utilité pour un montant de 1 200 €.

- **Décision "Annule et Remplace" la décision n°11/2014**

Considérant la Vente du bâtiment KASTNER à la SCI RK, 31d rue de Delle à Dannemarie (68210), ancien lieu de stockage du matériel technique de la Ville ;

Considérant que par convention signée en date du 19 décembre 2013 entre la Ville et la SCI RK, il était convenu que le Ville libère les lieux à compter du 28 février 2014 ;

Considérant que le déménagement des services techniques de la Ville sur le site industriel de Peugeot Motocycles n'a pu être engagé avant la signature du bail civil de location du bâtiment Peugeot, intervenue en date du 20 mars 2014 ;

Considérant les frais occasionnés à la SCI RK, qui n'a pu entrer dans les lieux qu'à compter du 30 avril 2014 ;

Le Maire a décidé d'accepter la proposition de la SCI RK et de lui payer un loyer aux conditions suivantes :

- Désignation des lieux : Dépôt Kastner
- Durée : période du 1^{er} mars 2014 au 30 avril 2014
- Loyer : 3 500 € HT par mois
- TVA à 20%

b. Renouvellement de la convention avec l'association « Football gardiens entrainements »

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'Association « Football Gardiens Entraînements » souhaite renouveler la convention pour l'utilisation du stade de Dannemarie pour des entraînements spécifiques à destination des jeunes gardiens du Sud du Département. Après concertation avec le RC Dannemarie, le Maire propose de mettre à disposition les installations pour l'association.

Le Maire commente le projet de Convention. Celui-ci comprendra les modifications suivantes (en rouge) :

« La collectivité met à disposition du preneur les équipements sportifs suivants :

- Stade du RC Dannemarie : **un jour par semaine en accord avec la municipalité et le Racing Club de Dannemarie. Horaire à fixer avec la municipalité et le club de football.**

Date d'effet : **à la signature.**

Pendant les vacances scolaires, FGE tiendra des séances d'entraînement supplémentaires - dates et heures en accord avec le RC Dannemarie. »

« La présente convention est établie pour la durée de la saison sportive 2014/15.

Elle prendra effet à compter de la date de signature et cessera le 15 Juillet 2015. Elle sera reconduite par tacite reconduction sauf dénonciation 1 mois à l'avance. »

« La mise à disposition est réalisée dans les conditions financières suivantes :

- Pour l'année **2014/15** : gratuité

La facturation pourra être revue après accord réciproque. »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer la Convention d'utilisation du stade avec l'association « Football Gardiens Entraînements »

c. Rapport du Syndicat d'électricité

Après examen du rapport du Syndicat départemental d'électricité qui a été transmis à chaque conseiller avec l'ordre du jour, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver le rapport d'activité 2013 du Syndicat Départemental d'Electricité.

d. Rapport du Syndicat Mixte pour le Sundgau

Après examen du rapport du SMS qui a été transmis à chaque conseiller avec l'ordre du jour, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver le rapport d'activité 2013 du Syndicat Mixte pour le Sundgau.

e. Rapport Ordures ménagères

Après examen du rapport sur les ordures ménagères qui a été transmis à chaque conseiller avec l'ordre du jour, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver le rapport d'activité 2013 de la Communauté de communes de la Porte d'Alsace sur les ordures ménagères.

f. Rapport Véolia

Après examen du rapport de Véolia qui a été transmis à chaque conseiller avec l'ordre du jour, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver le rapport d'activité 2013 de Véolia.

g. Rapport du Syndicat d'assainissement

Après examen du rapport du SIA qui a été transmis à chaque conseiller avec l'ordre du jour, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'approuver le rapport d'activité 2013 de Syndicat d'assainissement.

h. Informations diverses :

- La collecte des adresses électroniques des élus est réalisée et il est décidé d'adresser un sms à l'ensemble des élus pour avertir de l'envoi de l'ordre du jour.
- M. le Maire évoque la gestion des salles et notamment les tarifs qui devront être mis à jour.
- Mme Stroh informe l'assemblée que la Commune vient d'être primée en qualité de « Commune Nature » du fait la baisse importante (moins 70%) des produits phytosanitaires. La Ville de Dannemarie obtient ainsi « une libellule ». Elle informe qu'à partir du 1^{er} janvier 2017 les produits phytosanitaires seront interdits.
- Concernant les festivités de Noël, Mme Stroh indique que le marché de Noël sera cette année positionné devant le Foyer de la Culture. Celui-ci aura lieu les trois week-ends avant Noël. Le départ de la retraite aux flambeaux aura lieu sur la Place de la 5^{ème} DB en date du 6 décembre à 18h00.
- La liste de présence des élus pour la collecte de la Banque Alimentaire est diffusée.
- M. Berbett indique que la commémoration du 70^{ème} anniversaire de la libération aura lieu le dimanche 30 novembre.
- M. Hug évoque la CCAF et la réinstallation de celle-ci. Le Maire indique que la Commission Communale d'Aménagement Foncier sera mise en place lors d'une prochaine séance.
- M. Berbett indique que les panneaux du circuit de randonnée et de découverte du patrimoine sont en place.
- M. Vasseur relate la dernière réunion du SMARL et la visite de terrain aux abords de la Largue.

La séance est levée à 21h27.

Table des délibérations :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent
3. **FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION GENERALE**
 - a. Installation des commissions municipales
 - b. Subventions aux associations
 - c. Motion contre la baisse des dotations
4. **URBANISME**
 - a. Droit de préemption urbain
 - b. Loi Duflot/Pinel : demande d'agrément au titre du dispositif
5. **DIVERS**
 - a. Informations légales : actes effectués dans le cadre des délégations du Maire
 - b. Renouvellement de la convention avec l'association « Football gardiens entrainements »
 - c. Rapport du Syndicat d'électricité
 - d. Rapport du Syndicat Mixte pour le Sundgau
 - e. Rapport ordures ménagères
 - f. Rapport Véolia
 - g. Rapport du Syndicat d'assainissement
 - h. Informations diverses

N°	NOM PRENOM	<i>Présent</i>	<i>Absent</i>	Procuration	SIGNATURE
1	BERBETT ALEXANDRE	X			
2	CYBINSKI MICHELINE	X			
3	DARDINIER MICHEL		X	MUMBACH	
4	DEMICHEL HUGUES		X	FRIEDRICH	
5	EVEILLE PEGGY	X			
6	FLURI LAURENT		X	GAUGLER	
7	FRIEDRICH AGNES	X			
8	GARCIA ANTONIA	X			
9	GAUGLER YVAN	X			
10	GAUTHERAT BERNARD	X			
11	HUG FREDERIC	X			
12	LENA LAURETTE	X			
13	LUTTRINGER CHRISTIAN		X	HUG	
14	MOLINA CORINNE	X			
15	MUMBACH PAUL	X			
16	PATORNITI LAURENCE	X			
17	STROH DOMINIQUE	X			
18	VASSEUR PATRICK	X			
19	ZANGER JOCELYNE	X			